
Chapitre 24**TABACS ET SUCCÉDANÉS DE TABAC FABRIQUÉS****Note.**

1. Le présent Chapitre ne comprend pas les cigarettes médicamenteuses (Chapitre 30).

Note de sous-position.

1. Au sens du n° 2403.11, il faut entendre par *tabac pour pipe à eau* le tabac destiné à être fumé dans une pipe à eau et qui est constitué par un mélange de tabac et de glycérol, même contenant des huiles et des extraits aromatiques, des mélasses ou du sucre et même aromatisé aux fruits. Toutefois, les produits pour pipe à eau, ne contenant pas de tabac, sont exclus de la présente sous-position.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
24.01		Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac.			
2401.10		-Tabacs non écôtés			
2401.10.10 00	--	Pour être employés comme capes à la fabrication de cigares	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	--	-Autres :			
2401.10.91 00	---	-Du type turc	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
2401.10.99 00	---	-Autres	KGM	5,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPG : 5 % TPTGP : 3,5 %
2401.20		-Tabacs partiellement ou totalement écôtés			
2401.20.10 00	--	Capes de tabacs devant servir à la fabrication de cigares	KGM	8 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPTGP : 5 %
2401.20.90	--	-Autres		8 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPTGP : 5 %
	20	---- <i>-De Virginie, séchés à l'air chaud</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
2401.30.00 00		-Déchets de tabac	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPG : 5 % TPTGP : 4 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
24.02		Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.			
2402.10.00		-Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac		8 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPTGP : 5 %
	10	----Cigares roulés à la main.....	MIL		
	90	----Autres.....	MIL		
2402.20.00	00	-Cigarettes contenant du tabac	MIL	12,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPTGP : 7,5 %
2402.90.00	00	-Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPG : 5 % TPTGP : 4 %
24.03		Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs « homogénéisés » ou « reconstitués »; extraits et sauces de tabac.			
		-Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion :			
2403.11.00	00	--Tabac pour pipe à eau visé à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre	KGM	4 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPTGP : 2,5 %
2403.19.00		--Autres		4 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPTGP : 2,5 %
		----À cigarette :			
	21	----Emballé.....	NMB		
	22	----Non emballé.....	KGM		
		----Autres :			
	91	----Emballé.....	NMB		
	92	----Non emballé.....	KGM		
		-Autres :			
2403.91		--Tabacs « homogénéisés » ou « reconstitués »			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
2403.91.10		--Du type utilisé comme tabac de cape		5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPTGP : 3 %
	10	---- <i>-Emballé</i>	NMB		
	20	---- <i>-Non emballé</i>	KGM		
2403.91.20		--Feuilles de tabac transformées du type utilisé comme liant de cigares		10 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPTGP : 6 %
	10	---- <i>-Emballées</i>	NMB		
	20	---- <i>-Non emballées</i>	KGM		
2403.91.90		--Autres		13 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPTGP : 8 %
	10	---- <i>-Emballés</i>	NMB		
	20	---- <i>-Non emballés</i>	KGM		
2403.99		--Autres			
2403.99.10		--Tabac à priser		5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPTGP : 3 %
	10	---- <i>-Emballé</i>	NMB		
	20	---- <i>-Non emballé</i>	KGM		
2403.99.20 00		--Succédanés de tabac fabriqués ne contenant pas de tabac	KGM	9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPTGP : 6 %
2403.99.90		--Autres		9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TPTGP : 6 %
	10	---- <i>-Emballés</i>	NMB		
	20	---- <i>-Non emballés</i>	KGM		